



GRÈVE des AED, AESH et des EMS

Voici ce qu'il faut retenir du document envoyé par le rectorat le 11 juin, à la suite de la grève des AED, AESH et EMS, ainsi que des négociations :

- En septembre, le CSA étudiera les conditions de travail et d'exercice, ainsi que la question indemnitaire, compte tenu du contexte propre à l'académie ;
- Pour l'ensemble des agents contractuels, le rectorat s'engage à étudier la mise en place de grilles indiciaires ou, à défaut, à revoir l'indice de chaque agent tous les trois ans. Un travail est engagé pour améliorer la lisibilité et la cohérence de ces grilles, avec, le cas échéant, un alignement sur les pratiques d'autres académies ;
- En cas de non-renouvellement de contrat, les agents peuvent demander le réexamen de leur situation et, le cas échéant, saisir la CCP afin qu'elle statue sur leur dossier. Pour les AED, en cas de difficulté avec le chef d'établissement, un arbitrage du rectorat peut également être demandé.
- Pour les AESH, le rectorat s'est engagé à :
 - à mettre en place un plan de formation sur les différents handicaps et troubles du comportement ;
 - à clarifier les missions et les fonctions des AESH auprès des personnels ;
 - à permettre la continuité de l'accompagnement des élèves ;
 - à examiner les revendications relatives aux conditions d'emploi, aux perspectives de carrière et à la rémunération (grilles de rémunération).
- Pour les AED, le rectorat s'est engagé à :
 - le rectorat a pris en compte les demandes relatives à l'amélioration des conditions d'emploi ;
 - s'est engagé à examiner les demandes d'augmentation du temps de travail jusqu'au temps complet, notamment par le cumul de deux contrats à 50 %. Un groupe de travail sera installé à la rentrée.
- Pour les EMS, le rectorat a indiqué que :
 - le rectorat insiste sur le fait que leurs interventions s'articulent autour de trois axes : la prévention, la médiation et la dissuasion, et qu'ils n'exercent pas une fonction de maintien de l'ordre public. En revanche, l'attitude à adopter en cas d'incidents ou de violences n'a pas encore été clarifiée. Des groupes de travail seront organisés à partir du mois de septembre ;
 - la demande de bénéficier d'une indemnité spécifique (prime de risque) a été pleinement entendue et transmise au ministère ;
 - le rectorat va vérifier les textes en vigueur concernant la mise en place de l'indemnité REP/REP+.

La FSU Mayotte estime que cette mobilisation importante a permis de faire bouger certaines lignes, même si des revendications importantes n'ont pas encore été retenues. Nous veillerons, en tout état de cause, au respect des engagements obtenus.

Fait à Mamoudzou, le 15 juin 2026